

03 MARS 2026

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 03 mars 2026 dans la salle de l'hôtel de ville, au 137 route 132 Ouest, Percé, à laquelle sont présentes madame la conseillère Doris Réhel et messieurs les conseillers Harold Aubut, Renaud Langlois, Michel Rail, Emmanuel Estérez et Stéphane Mercier sous la présidence du maire, monsieur Daniel Leboeuf.

Est également présent monsieur Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉS. NO. 069-03-2026
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec la modification suivante :

Reporter le point 6.2 - Demande de régularisation du 34 rue des Failles

RÉS. NO. 070-03-2026
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement que les procès-verbaux des séances tenues les 03 février 2026 et le 12 février 2026 soient adoptés tel que présentés.

MOT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

RÉS. NO. 071-03-2026
APPROBATION DES COMPTES

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la liste des déboursés pour la période du 30 janvier 2026 au 26 février 2026 au montant de 1 960 565,17 \$, la liste des comptes à payer au 31 décembre 2025, au montant 1 855 782,69\$, et la liste des comptes à payer au 28 février 2026 au montant de 141 115,78 \$.

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2026 AU 28 FÉVRIER 2026

Il est procédé au dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du 1er janvier 2026 au 31 janvier 2026, le tout conformément aux dispositions de l'article 105 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

RÉS. NO. 072-03-2026

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES PROCÉDURES RELATIVES À LA VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville désire procéder à la vente de certains immeubles inscrits à la liste datée du 23 février 2026 pour non-paiement de l'impôt foncier;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Emmanuel Estérez et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général ou le greffier ou la trésorière, à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de procéder à la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier des immeubles inscrits sur la liste déposée en date du 03 mars 2026.;

D'AUTORISER le directeur général ou toutes autres personnes nommée par celui-ci ou la trésorière, afin de représenter les intérêts de la Ville lors de la vente pour taxes.

RÉS. NO. 073-03-2026

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 655-2026 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011 AFIN PERMETTRE L'USAGE BASE DE PLEIN AIR DANS LA ZONE 072-AF

Monsieur le conseiller Michel Rail donne un avis de motion et dépôt du Règlement numéro 655-2026 règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 436-2011 afin permettre l'usage base de plein air dans la zone 072-Af.

Le projet de règlement portant le numéro 655-2026 est déposé.

RÉS. NO. 074-03-2026

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 655-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011 AFIN PERMETTRE L'USAGE BASE DE PLEIN AIR DANS LA ZONE 072-AF.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 03 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement 655-2026 intitulé « Premier projet de règlement numéro 655-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 436-2011 afin permettre l'usage base de plein air dans la zone 072-Af » a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement que le Premier projet de règlement numéro 655-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 436-2011 afin permettre l'usage base de plein air dans la zone 072-Af » est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

RÉS. NO. 075-03-2026

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 656-2026 SUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EN VUE DE MESURER LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Monsieur le conseiller Harold Aubut donne un avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 656-2026 sur la fourniture, l'installation et l'utilisation et l'entretien des compteurs d'en vue de mesurer la consommation d'eau potable.

Le projet de règlement portant le numéro 656-2026 est déposé.

RÉS. NO. 076-03-2026

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 657-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 383 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS
LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES
PUBLIQUES.**

Monsieur le conseiller Emmanuel Estérez avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 657-2026 modifiant le Règlement 383 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

Le projet de règlement portant le numéro 657-2026 est déposé.

RÉS. NO. 077-03-2026

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 658-2026 – RÈGLEMENT
RÉGISSANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Madame la conseillère Doris Réhel avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 658-2026 Règlement régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le projet de règlement portant le numéro 658-2026 est déposé.

RÉS. NO. 078-03-2026

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 644-2025 – RÈGLEMENT RÉGISSANT LES
COMITÉS DE LA VILLE DE PERCÉ**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 18 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement 644-2025 intitulé « Règlement numéro 644-2025 – Règlement régissant les Comités de la Ville de Percé » a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement que le Règlement numéro 644-2025 – Règlement régissant les Comités de la Ville de Percé » est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

RÉS. NO. 079-03-2026

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 651-2026 – CODE ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS DE
LA VILLE DE PERCÉ.**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 03 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement 651-2026 intitulé « Règlement numéro 651-2026 – Code éthique des employés de la Ville de Percé » a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement que le « Règlement numéro 651-2026 – Code éthique des employés de la Ville de Percé » est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

RÉS. NO. 080-03-2026

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 652-2026 – RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE
DU CONSEIL MUNICIPAL ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT LES SÉANCES.**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 03 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement 652-2026 intitulé « Règlement numéro 652-2026 – Règlement sur la régie interne du Conseil municipal et le maintien de l'ordre durant les séances » a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement que le « Règlement numéro 652-2026 – Règlement sur la régie interne du Conseil municipal et le maintien de l'ordre durant les séances » est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

RÉS. NO. 081-03-2026

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 654-2026 - RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE AU
RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES
RÉSIDENCES ISOLÉES ET DE SES AMENDEMENTS;**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 03 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement 654-2026 intitulé « Règlement numéro 654-2026 - Règlement complémentaire au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de ses amendements » a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement que le « Règlement numéro 654-2026 - Règlement complémentaire au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de ses amendements » est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 26
FÉVRIER 2026 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2026 CRÉANT UNE
RÉSERVE FINANCIÈRE AFIN DE FINANCER LES INFRASTRUCTURES AU PARC
MUNICIPAL DE LA RIVIÈRE ÉMERAUDE**

Il est procédé au dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement tenue le 26 février 2026 relativement au règlement numéro 650-2026 créant une réserve financière afin de financer les infrastructures au parc municipal de la rivière Émeraude.

RÉS. NO. 082-03-2026

ADHÉSION AU GROUPE DE GESTION UMQ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (ci-après « l'UMQ ») a mis sur pied un groupe de gestion et prévention en santé et sécurité du travail (ci-après « le Groupe »), afin que toutes les municipalités qui ne participent pas à une des « Mutuelles UMQ de prévention en santé et sécurité du travail » (ci-après « la Mutuelle »), pour quelque raison que ce soit, puissent bénéficier de services de gestion et de prévention en santé et sécurité du travail de grande qualité.

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite adhérer au Groupe afin de profiter des avantages de celui-ci, notamment de la possibilité de bénéficier d'une assistance et d'une expertise externe dans la gestion de son dossier de santé et sécurité du travail, le tout dans le but de s'assurer un soutien professionnel externe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur Harold Aubut et résolu unanimement résolu que la ville de Percé :

1. Adopte l'Offre de services de l'Union des municipalités du Québec aux municipalités du Groupe de gestion UMQ (ci-après « l'Offre de services »), jointe à la présente résolution en annexe;
2. Autorise l'UMQ à déléguer par contrat la fourniture des services décrits à l'Offre de services à un gestionnaire spécialisé en santé et sécurité du travail;
3. Autorise le directeur général de la Ville, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la participation de la Ville au Groupe;
4. Autorise l'UMQ à maintenir l'adhésion de la Ville au Groupe et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Ville ou tant que la Ville ne se qualifie pas pour être en Mutuelle.

RÉS. NO. 083-03-2026

APPUI AU SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION TELUS POUR RESEAU CELLULAIRE SUR LE LOT 5 083 735, CADASTRE DU QUÉBEC À PERCÉ.

CONSIDÉRANT que ce secteur de la Ville n'est pas desservi par une couverture cellulaire;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme de subventions d'infrastructure permettant d'améliorer la connectivité dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE les outils de télécommunication sans fil font désormais partie intégrante de notre quotidien et qu'ils sont bénéfiques pour l'ensemble de la Ville ainsi que les services essentiels et d'urgence;

CONSIDÉRANT que TELUS a été mandaté par le Ministère du Conseil Exécutif pour installer des infrastructures de télécommunications dans la région;

CONSIDÉRANT que TELUS a apporté des changements à la hauteur de la structure proposée et à l'emplacement du site;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal, sur la base du document révisé transmis pour le projet de TELUS le 17 février 2026, ont obtenus assez d'information sur les changements apportés au projet de site de télécommunication.

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement résolu :

QUE les membres du Conseil municipal sont en faveur dudit projet de TELUS, soit d'ériger une tour de télécommunication de type autoportante d'une hauteur de 70 mètres sur le lot 5 083 735, Cadastre du Québec à Percé.

RÉS. NO. 084-03-2026

OFFRE DE SERVICE : ID.CONCERTO (CONSEIL SANS PAPIER)

CONSIDÉRANT que l'offre de service la firme id.side en date du 26 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite optimiser la prise de décision, simplifier les opérations et augmenter l'efficacité de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé monsieur Harold Aubut et résolu unanimement:

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme id.side pour sa proposition id.concerto incluant le module Workflow pour une somme de 10 344 \$ plus les taxes applicables pour la première année, de 6 124 \$ annuellement plus les taxes applicables pour les années 2 et 3 ans.

D'AUTORISER le directeur général à signer le contrat d'abonnement et de services.

ET D'APPROPRIER les crédits nécessaires au paiement de cette dépense au compte activités d'investissement.

RÉS. NO. 085-03-2026

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO 20579

CONSIDÉRANT l'avis de congédiement en date du 18 février 2026 à l'égard de l'employé portant le numéro 202579;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé monsieur Stéphane Mercier et résolu unanimement:

D'ENTIRINER l'avis de congédiement en date du 18 février 2026 à l'égard de l'employé portant le numéro 202579 et de confirmer le congédiement de l'employé portant le numéro 202579

RÉS. NO. 086-03-2026

PROLONGEMENT DU PROGRAMME DE PERMIS POUR CANTINES-MOBILE

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Emmanuel Estérez et résolu unanimement d'amorcer le processus d'appels de proposition pour l'obtention de permis pour les cantines-mobiles pour les emplacements suivants : Cap d'Espoir, le Géoparc (2) et la plage du coin du Banc.

RÉS. NO. 087-03-2026

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PERCÉ : AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Emmanuel Estérez et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde une aide financière au montant de 15 000 \$ pour 2026 à la Société de développement économique de Percé pour la réalisation de divers mandats dont notamment, celui relativement au logement à Percé.

RÉS. NO. 088-03-2026

DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LA REPRISE DE GESTION DE CETTE PORTION D'EMPIRISE SUR LE LOT 6 682 733

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable doit réaliser des travaux de remplacement d'un ponceau situé à proximité du 730, route 132 Ouest à Percé;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau actuel se trouve dans une ancienne emprise routière appartenant actuellement à la Ville, identifiée au lot 6 682 733;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi demandé que la résolution stipule que le terrain visé n'appartient pas au domaine public, mais bien au domaine privé de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement:

DE RETIRER du domaine public de la Ville le lot 6 682 733 du cadastre du Québec;

D'INTÉGRER le lot 6 682 733 du cadastre du Québec au domaine privé de la Ville;

D'AUTORISER le maire, la mairesse suppléante, le directeur général ou le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Percé l'entente dans le cadre du projet 154-23-0227.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2026 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Dépôt est fait du procès-verbal de la séance du 17 février 2026 du Comité consultatif d'urbanisme.

RÉS. NO. 093-03-2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 619 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES : NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10 du règlement numéro 619-2023 relatif à la démolition d'immeubles, et qu'il y a lieu de nommer trois (3) membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé monsieur le conseiller Emmanuel Estérez et résolu unanimement:

DE NOMMER messieurs les conseillers : Harold Aubut, Michel Rail et Stéphane Mercier, membres du Comité de démolition.

RÉS. NO. 094-03-2026

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR RÉPIT PABOK INC.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Répit Pabok inc en date du 06 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde une aide financière au montant de 500 \$ à l'organisme Répit Pabok inc.

RÉS. NO. 095-03-2026

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : CLUB FADOQ AMICAL DE ST-GEORGES-DE-MALBAIE.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club FADOQ amical de St-Georges-de-Malbaie en date du 10 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde une aide financière au montant de 550 \$ au Club FADOQ amical de St-Georges-de-Malbaie.

RÉS. NO. 096-03-2026

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PRODUIRE LA SANTÉ ENSEMBLE.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Produire la santé ensemble pour la Fête des semences en date du 10 janvier 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux événements, aux loisirs à la culture et à la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde une aide financière au montant de 500 \$ l'organisme Produire la santé pour la Fêtes des semences, autorise également le prêt de la remorque événementielle incluant le système de son.

RÉS. NO. 089-03-2026

DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 5 616 371 ET LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE TRAVAIL D'UNE DURÉE DE CINQ ANS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable doit réaliser des travaux sur une partie du lot 5 616 371;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi demandé que la résolution stipule que le terrain visé n'appartient pas au domaine public, mais bien au domaine privé de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement:

DE RETIRER du domaine public de la Ville le lot 5 616 371 du cadastre du Québec;

D'INTÉGRER le lot 5 616 371 du cadastre du Québec au domaine privé de la Ville;

D'AUTORISER le maire, la mairesse suppléante, le directeur général ou le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Percé l'entente dans le cadre du projet 154-19-0919.

RÉS. NO. 090-03-2026

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 022-01-2026 RELATIVEMENT À L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé a adopté la résolution 022-01-2026 pour octroyer le mandat de la mise en œuvre du plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU);

CONSIDÉRANT que, sur recommandation du directeur général adjoint, d'ajouter au mandat les inspections des infrastructures ponctuelles;

II EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme Tretatech pour effectuer les inspections des infrastructures ponctuelles selon l'offre de service du 02 septembre 2025 au montant de 12 700 \$ plus les taxes applicables.

RÉS. NO. 091-03-2026

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE TRETRATECH – ESTIMATION – RACCORDEMENT DES SERVICES - PUB AIR SALIN

II EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur Michel Rail et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme Tretratech pour effectuer une estimation des coûts des travaux de raccordement des services selon l'offre de services professionnels en ingénierie Tretratech pour une estimation - Raccordement des services en date du 12 février 2026 au montant de 1 750 \$ plus les taxes applicables.

RÉS. NO. 092-03-2026

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - TRETRATECH PROLONGEMENT DU SERVICE D'EAU POTABLE – SECTEUR ANSE-À-BEAUFILS

II EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur Harold Aubut et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme Tretratech pour effectuer une estimation des coûts du prolongement du service d'eau potable dans le secteur Anse-à-Beaufils selon l'offre de services professionnels en ingénierie Tretratech en date du 12 février 2026 au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables.

RÉS. NO. 097-03-2026

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : MUSÉE LE CHAFAUD

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Musée Le Chafaud en date du 09 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Emmanuel Estérez et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde une aide financière au montant de 7 500 \$ au Musée Le Chafaud.

RÉS. NO. 098-03-2026

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : VISION GASPÉ-PERCÉ NOW

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Vision Gaspé-Percé Now en date du 18 février 2026 dans le cadre du projet SeaScape Hangout – Espace jeunesse de Barachois.

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux événements, aux loisirs à la culture et à la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde une aide financière au montant de 12 000 \$.

ET D'APPROPRIER les crédits nécessaires au paiement de cette dépense au compte activités d'investissement.

RÉS. NO. 099-03-2026

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL AVEC MME MARIE LEBLANC RELATIVEMENT À LA PROMOTION TOURISTIQUE ET LA GESTION DES RÉSEAUX SOCIAUX LIÉS À LA PROMOTION TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Emmanuel Estérez et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail avec Mme Marie Leblanc relativement à la promotion touristique et la gestion des réseaux sociaux liés à la promotion touristique

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période d'interventions s'est tenue de 20 h 09 à 20 h 43.


RÉS. NO. 100-03-2026

CLÔTURE DE LA SÉANCE


À 20 h 43 l'ordre du jour étant épuisé:

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance à 20 h 43

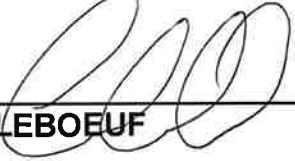


DANIEL LEBOEUF
MAIRE



CLAUDE PANNETON
GREFFIER PAR INTÉRIM

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.



DANIEL LEBOEUF
MAIRE